



BON DE SORTIE

Bon de sortie :	005265	N° Dossier :	AIG007421
Date de sortie :	10/06/2025	N° sous dossier :	AIG007421-2
Réceptionnaire :	SGTM	Fournisseur :	DEMO
Véhicule :	122212	Connaissance / POS:	20/2
Badge douaune/CIN :	D332	Dépoté le :	10/06/2025
Déclaration N°:	DDDDZZZ	Mead :	300111 MedAfrica/CASA
Date MLV:	09/06/2025		
N° de remorque :		LTA :	D22487
DS MEAD :	D43567		

Marques	Colis	Emballage et nature marchandise	Poids brut
SGTM	100,00	Ceintures de sécurité	60,00

Remarque :

- Le client est informé qu'aucune assurance n'est souscrite par ATS GLOBAL pour le compte du client.
- Le client s'engage ainsi à personnellement assurer ses marchandises contre tous les risques, et renonce en conséquence à tout recours contre ATS GLOBAL et ses assureurs respectifs pour tous dommages causés à ses marchandises.
- Le client doit prendre en charge tous les risques encourus par la marchandise à partir du moment où celle-ci n'est plus sous la garde de ATS GLOBAL.
- ATS GLOBAL est par conséquent dégagé de toute responsabilité une fois la marchandise est enlevée, et le bon de sortie délivré par le MEAD, cacheté, ce que le client accepte expressément.
- Toute marchandise qui n'est pas enlevée dans un délai de 45 jours (Samedi, dimanche et jours fériés non compris), sera saisie par l'administration de la douane.
- Toute réserve doit être constatée avant la sortie de la marchandise du MEAD et doit être formulée par une réclamation dans les délais réglementaires en utilisant une lettre de réserve avec détaillant les dommages subis par les marchandises.
- Pour l'organisation d'un constat d'expertise, le client s'engage à nous envoyer une convocation de constat contradictoire avec un préavis de 24 heures à l'avance et de s'assurer de la présence de toutes les parties prenantes lors du constat d'expertise.